

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Cenon - Raccordement du Pôle culturel et des vestiaires sportifs de Palmer au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Marché n°M 06 0520 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Cenon réalise une tribune sur son stade de rugby de Palmer avec, en rez-de-chaussée, des vestiaires et des douches pour les joueurs et les arbitres, et va édifier, en 2007-2008 un Pôle culturel avec salles de théâtre, de rencontres et d'expositions.

Elle a sollicité, à cette occasion, le raccordement de cet ensemble au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne qui passe à proximité (avenue Aristide Briand).

Cette opération participe également au souhait de la Communauté Urbaine de valoriser l'énergie produite par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Cenon.

L'opération se réalisera en deux phases :

- première phase : le raccordement et les équipements de sous-station seront réalisés de manière à rendre opérationnelles les installations vestiaires sportifs et douches dont la livraison est prévue pour le premier trimestre 2007.
- deuxième phase : le raccordement sera prolongé et les équipements de la sous-station installés définitivement dans un local prévu à cet effet dans le futur Pôle culturel de Palmer. La construction de ce Pôle est prévue pour 2007.

Pour la première phase des travaux, et après consultation des opérateurs économiques dans le cadre d'une procédure adaptée, un marché de travaux de 164.364,27 € TTC a été passé pour le raccordement des vestiaires sportifs avec l'opérateur économique TUNZINI.

A la réalisation de ces ouvrages, il apparaît que des prestations supplémentaires sont à envisager, compte tenu des ouvrages et réseaux extérieurs d'assainissement rencontrés, non répertoriés, qui conduisent à modifier le projet pour mener à bien l'opération.

Ces prestations supplémentaires sont évaluées à 11.445,72 € TTC, soit 7 % du marché initial.

Le montant de ces dépenses complémentaires dépassant de 5% le montant initial du marché, il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en application de l'article 49.1 de la loi 93-122 modifiée par la loi 95-127 du 8 février 1995. Réunie le 10 janvier 2007, elle a émis un avis favorable.

Cette dépense sera imputée au Budget Annexe Réseau de Chaleur, chapitre 23, article 2315, CRB D400, programme RC01.

En application des articles L 2121-2 et 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 13^{ème} étage.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner l'avenant n° 1 au marché n° M 06 0520 U et autoriser M. le Président à signer cet avenant pour un montant de 11.445,72 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 146 998, 32 € HT, soit 175 809, 99 € TTC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2007**

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Didier CAZABONNE